

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14901**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

220 Spécialités pluritechnologiques des transformations

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel est un technicien de fabrication susceptible d'exercer son activité dans de secteurs diversifiés, parmi lesquels : industries chimiques, parachimiques et de raffinage, traitement des eaux, production de papier, industries pharmaceutiques, agroalimentaire, production d'énergie, etc.

Il conduit une unité de production ou une partie de chaîne de production.

Il vérifie et prépare les installations.

Il lance, surveille, arrête le procédé. Il contrôle la qualité des produits, effectue des prélèvements d'échantillons.

A partir des bulletins d'analyse et des mesures, il repère les anomalies, établit un diagnostic puis intervient en conséquence. Il exécute des opérations de maintenance sur les appareillages ou met l'installation en sécurité pour les interventions du service maintenance.

Enfin, il veille au respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Il occupe ses fonctions principalement dans des entreprises qui transforment la matière, élaborent les produits, ce qui nécessite des traitements successifs selon des procédés continus ou discontinus.

Ses compétences professionnelles sont principalement fondées sur la maîtrise des savoir faire fondamentaux, élargies à l'organisation et à la gestion du processus de mise en oeuvre. Il pourra à terme assurer des fonctions d'encadrement (qualité, hygiène, environnement, bureau d'étude, laboratoire d'analyse..)

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

industries chimiques, parachimiques, industries du ciment, du plâtre, du verre, de l'eau, de la céramique, du papier, des industries pharmaceutiques

opérateur de fabrication, pilote d'installation des industries de procédés, tableautiste, agent d'entretien et de surveillance sur les réseaux, agent d'exploitation "process" sur les usines, contrôleur ou surveillant de travaux sur les sites et chantiers, contrôleur en assainissement non collectif, responsable d'exploitation sur les petites unités de production ou de traitement...

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

H3102 : Conduite d'installation de pâte à papier

K2301 : Distribution et assainissement d'eau

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- étude d'un procédé
- préparation organisation surveillance et amélioration d'une production
- conduite e'un procédé ou d'un traitement
- intervention sur incident, aléa ou dysfonctionnement
- sciences physiques et chimiques
- économie gestion
- prévention santé environnement
- mathématiques,
- langue vivante,
- français
- histoire géographie et enseignement morale et physique,
- arts appliqués et cultures artistiques,
- éducation physique et sportive.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14901 - étude d'un procédé	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le langage technique adapté -Traiter les informations <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14901 - préparation organisation surveillance et amélioration d'une production	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les phénomènes dangereux pour l'environnement, le personnel, les installations et les produits - Evaluer les risques en termes de sécurité, santé, environnement et - Participer à la proposition d'améliorations du procédé afin de faciliter la conduite, améliorer la qualité et/ou rendre plus sûre l'installation -Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels, de protection de l'environnement et de respect de la qualité, - Vérifier la disponibilité des produits, des matériels et de utilités -Organiser des activités, son espace de travail, - Préparer et/ou tester les installations, les réseaux et les matériels, - Surveiller l'installation les réseaux au moyen des paramètres et des indicateurs sensoriels <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14901 - conduite d'un procédé ou d'un traitement</p>	<ul style="list-style-type: none"> -- Détecter un état de fonctionnement dégradé et élerter - Adapter la conduite de l'installation et des réseaux - Conduire en phases transitoires (arrêter ou démarrer) de tout ou partie de 'l'installation et du réseau - Effectuer des prélèvements sur un système en fonctionnement et/ou sur un site donné - Réaliser des analyses physico-chimiques ou biologiques et interpréter, critiquer les résultats - Echanger de l'information (orale ou écrite) avec le bon interlocuteur (interne ou externe) par un moyen approprié <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14901 - intervention sur incident, aléa ou dysfonctionnement</p>	<p>Mettre tout ou partie de l'installation à disposition en vue des opérations de maintenance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des tests ou des mesures, en vue de diagnostiquer un dysfonctionnement - Surveiller les opérations de maintenance ou d'installation d'équipement ou de branchements - Réaliser des opérations de maintenance ou d'installation d'équipements ou de branchements <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 14901 - eco droit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser l'organisation économique et juridique de la société contemporaine dans le contexte de l'activité professionnelle - Restituer, oralement ou à l'écrit, les résultats des analyses effectuées <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 14901 - PSE	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème - Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident - Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques - Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées - Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 14901 - eco gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle - Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 14901 - français	<ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 14901 - HG/EMC	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Comprendre les enjeux liés au développement durable - Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation - Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 14901 - LV1	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 14901 - LV 2	<p>Compétences de niveau B1 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 14901 - arts appliqués et cultures artistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels - Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création - Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°13 de la fiche n° 14901 - maths	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information.</p> <p>Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution.</p> <p>Expérimenter, simuler.</p> <p>Critiquer un résultat, argumenter</p> <p>.- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°14 de la fiche n° 14901 - physique:chimie	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information.</p> <p>Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.</p> <p>Expérimenter, simuler.</p> <p>Critiquer un résultat, argumenter.</p> <p>Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°15 de la fiche n° 14901 - EPS obligatoire	<p>Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°16 de la fiche n° 14901 - LV facultative	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°17 de la fiche n° 14901 - EPS facultative	<p>Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°18 de la fiche n° 14901 - mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		le jury présidé par un enseignant chercheur, est composé de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage : -pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X		idem.
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

Texte réglementaire :
ARRETE DU 13 AVRIL 2012 PUBLIE AU JO DU 24 AVRIL 2012

Base légale**Référence du décret général :**

articles D 337 51 à D 337 94 du Code de l'Education

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 13 avril 2012 (JO du 24 avril 2012)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

baccalauréat professionnel "pilote de ligne de production"

cf : arrêté du 30 mars 2012

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

remplace le baccalauréat professionnel "industries de procédés" - dernière session 2014 - Fiche RNCP 768 -

Certification précédente : [Industries de procédés](#)